



Action pour l'Enfance et
la Santé au Burkina Faso
Chevalier de l'ordre du mérite

RAPPORT FINANCIER 2023 DE AES /BURKINA

Avril 2024

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	3
I. PRESENTATION DE AES/BURKINA.....	4
1. Organes de gouvernance de AES/Burkina	4
2. Vision.....	4
3. Mission	4
4. But.....	5
5. Domaines d'intervention	5
6. Principes directeurs.....	5
7. Zones d'intervention de AES/Burkina	6
8. Partenariat.....	6
II. BILAN D'EXECUTION FINANCIERE DES PROJETS.....	7
1. Le projet de « prise en charge de quatre-vingt (80) enfants handicapés de la commune de Ouagadougou »	7
2. Bilan financier du projet « protect the left behind by migration »	8
3. Bilan financier du projet stop VIH chez les personnes handicapées.....	9
4. Bilan financier du projet autonomiser les mères adolescentes par l'éducation .	10
5. Le projet pour la mise en œuvre des activités du FULL PORTFOLIO PROGRAMM (FPP) de GAVI et de la veille communautaire dans la vaccination	10
6. Bilan financier global des projets exécutés en 2023	11
III. BILAN FINANCIER DES ACTIVITES D'AUTOFINANCEMENT DE AES/BURKINA.	12
IV. PERSPECTIVES POUR 2024	12

INTRODUCTION

La situation sécuritaire et humanitaire du Burkina Faso a eu des impacts sur les activités socio-économiques créant ainsi des déplacements massifs des populations. Pour prendre en compte les personnes déplacées internes, Action pour l'Enfance et la Santé au Burkina Faso (AES/Burkina) a intégré le volet humanitaire dans ses interventions en 2023.

L'année 2023 a été principalement consacrée à la mobilisation des ressources à travers les compétitions à des appels à projets et à l'exécution de ses projets et plans d'actions. AES / Burkina a exécuté cinq (05) projets durant l'année 2023.

Le présent rapport financier fait le point des actions menées au cours de l'année 2023. Il se présente comme suit :

- Présentation de AES/ Burkina,
- Bilan d'exécution financière des projets,
- Bilan financier des activités propres de AES/Burkina,
- Perspectives pour 2024.

I. PRESENTATION DE AES/BURKINA

Action pour l'Enfance et la Santé au Burkina Faso (AES/Burkina) est une ONG burkinabé à but non lucratif, créée en 2001 et régie par la loi N° 064-2015/CNT du 20/10/2015 portant liberté d'association sous le récépissé N° N00000511001. AES/Burkina a établi une convention de coopération avec le Gouvernement du Burkina Faso sous le n° 19 du 24 août 2004. Elle a une convention de collaboration avec le Ministère de la femme, de la famille, de la solidarité nationale et de l'action humanitaire. Aussi, sa convention avec le Ministère de la santé est en cours de renouvellement. AES/Burkina a été décorée « chevalier de l'ordre du mérite » par le gouvernement du Burkina Faso le 8 décembre 2010.

1. Organes de gouvernance de AES/Burkina

Ils sont au nombre de trois (03) à savoir : l'Assemblée générale, le Conseil d'administration et le Bureau exécutif.

2. Vision

La vision de AES/Burkina est la réalisation d'un monde de solidarité et d'équité qui garantit et protège la satisfaction intégrale des besoins essentiels des groupes vulnérables (notamment les enfants, les jeunes et les femmes), la défense continue de la paix et des valeurs culturelles au niveau local, et la prise en compte de la dimension genre dans les actions et les décisions locales au sein des communautés et des ménages.

3. Mission

La mission de AES/Burkina est de promouvoir des améliorations durables dans les conditions de vie et dans les perspectives d'avenir des enfants, des jeunes, des femmes et des autres groupes vulnérables au Burkina Faso, à travers des actions soutenues en faveur de l'application, sans distinction aucune, des conventions internationales sur les Droits humains, particulièrement la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) et la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (CADBE).

4. But

Action pour l'Enfance et la Santé au Burkina Faso a pour but principal de contribuer à la lutte contre la pauvreté en vue de la réalisation des Objectifs du Développement Durable (ODD). Pour cela, elle vise à promouvoir, sur la base de la Convention relative aux Droits de l'Enfant, l'amélioration durable des conditions de vie des enfants et des jeunes sans distinction de race, de religion, de culture ou de genre. Elle lutte également pour la promotion des droits des femmes qui vivent dans des conditions difficiles.

5. Domaines d'intervention

AES/Burkina intervient principalement dans le domaine de la « protection de l'enfant ». L'organisation intervient aussi dans d'autres domaines qui sont susceptibles de réduire la pauvreté au niveau des groupes cibles. Il s'agit notamment de :

- l'appui aux jeunes et aux femmes vivant dans des conditions particulièrement difficiles ;
- l'éducation et la formation professionnelle des enfants et jeunes ;
- la santé (santé de la reproduction, soins de santé primaires, sécurité alimentaire et nutritionnelle, vaccination, etc.), la population (dividendes démographiques, planification familiale...) et le VIH/SIDA ;
- le développement communautaire en milieu rural et péri urbain y compris la promotion des Activités Génératrice de Revenus (AGR) ;
- le financement local de la santé (mutuelle, financement des coûts de santé), en vue de la Couverture Sanitaire Universelle (CSU) ;
- le genre et développement.

6. Principes directeurs

- La priorité à l'intérêt des enfants et jeunes ;
- La durabilité des interventions de AES/Burkina par la pleine participation des groupes bénéficiaires aux actions et interventions les concernant ;
- L'équité et l'éthique dans le cadre des interventions ;
- La gestion basée sur la performance ;

- Le respect des lois et règlements en vigueur dans le pays ainsi que la prise en compte des politiques et stratégies sectorielles définies par le gouvernement.

7. Zones d'intervention de AES/Burkina

- Région du Centre : Province du Kadiogo ;
- Région du Centre-Nord : Provinces du Bam, du Namentenga et du Sanmatenga ;
- Région du Centre-Sud : Provinces du Bazéga, du Nahouri et du Zoundwéogo ;
- Région de la Boucle du Mouhoun : Provinces de la Kossi, du Sourou, des Balé et du Mouhoun ;
- Région du Centre-Ouest : Province du Boulkiemdé ;
- Région des cascades : Province de la Comoé ;
- Région des Hauts Bassins : Provinces du Houet et du Kéné Dougou ;
- Région du Sud-Ouest : Provinces du Poni et de la Bougouriba.

8. Partenariat

AES/Burkina compte différents types de partenariats qui se présentent comme suit :

- **Partenariat communautaire** avec les Organisations à base communautaire (OBC) pour leur implication à la mise en œuvre des actions de développement.
- **Partenariat opérationnel et technique** avec les services techniques de l'Etat et les Organisations non gouvernementales.
- **Partenariat institutionnel** avec les structures déconcentrées et les collectivités locales des zones d'intervention pour une décentralisation des interventions.
- **Partenariat stratégique** à travers les réseaux pour l'orientation des actions et le plaidoyer auprès des décideurs.
- **Partenariat financier et technique** avec les organismes bilatéraux et internationaux.

II. BILAN D'EXECUTION FINANCIERE DES PROJETS

AES/Burkina a exécuté six (06) projets en 2023 qui sont les suivants :

- Le projet de « prise en charge de quatre-vingt (80) enfants handicapés de la commune de Ouagadougou »;
- Le projet « protect the left behind by migration » ;
- Le projet « stop VIH chez les personnes handicapés » ;
- Le projet « autonomiser les mères adolescentes par l'éducation » (PROMOTE) ;
- Le projet pour la mise en œuvre des activités du FULL PORTFOLIO PROGRAMM (FPP) de GAVI et de la veille communautaire dans la vaccination.

1. Le projet de « prise en charge de quatre-vingt (80) enfants handicapés de la commune de Ouagadougou »

Ce projet financé par L'UNICEF avec l'appui technique de la Direction de la Protection et de la Promotion des Personnes Handicapées (DPPH) été mis en œuvre dans la commune de Ouagadougou et avait pour objectif général de contribuer à la protection et à la promotion des enfants handicapés dans la commune de Ouagadougou.

Tableau 1 : Bilan financier du projet de prise en charge de quatre-vingt (80) enfants handicapés de la commune de Ouagadougou

Désignation / Intitulé	Montant alloué	Montant dépensé	Ecart	Taux
Résultat 1 : Soixante (60) enfants handicapés bénéficient d'une prise en charge scolaire				
Activité 1: Frais de scolarité de soixante (60) enfants handicapés	1 200 000	1 200 000	0	100%
Activité 2 : Frais de tenue scolaire	300 000	300 000	0	100%
Activité 3 : frais de cantine scolaire	120 000	120 000		100%
Activité 4 : Contribution à la mise en œuvre de l'activité	105 000	105 000	0	100%
Résultat 2 : vingt (20) enfants handicapés sont formés aux métiers				
Activité 1: Prise en charge de vingt (20) enfants handicapés à la formation professionnelle	1 000 000	1 000 000	0	100%
Activité 2 : Contribution à la mise en œuvre de l'activité	135 000	135 000	0	100%
TOTAL GENERAL	2 860 000	2 860 000	0	100%

Le **taux d'exécution financière** du projet de prise en charge des enfants handicapés dans la commune de Ouagadougou est de **100%**.

2. Bilan financier du projet « protect the left behind by migration »

Le projet « protect the left behind by migration » d'une durée de 12 mois est financé par l'Institut Supérieur des Sciences de la Population. Il a débuté en décembre 2023 et a pris fin en novembre 2024. Il était axé principalement sur la sensibilisation des droits de l'enfant, l'autonomisation des parents/tuteurs des « enfants laissés derrière » ou « left behind » et l'apprentissage aux métiers des left behind de plus de 16 ans déscolarisés ou non scolarisés.

L'objectif général du projet est de « Contribuer à réduire les inégalités dans l'enfance liées aux migrations Sud-Sud dans la région du Centre-Ouest au Burkina Faso ».

Tableau 2: Bilan financier global du projet « protect the left behind by migration »

Activités	Montant prévu	Montrant Dépensé	Ecart	Taux d'exécution
Organiser une mission d'information du projet	250 000	297 080	- 47 080	118,83
Organiser un atelier de lancement des activités du projet	785 000	879 930	- 94 930	112,09
Activités d'identification, d'enquête sociale et de sensibilisations	1 250 000	1 493 000	- 243 000	119,44
Formation de 31 parents/tuteurs	1 500 000	1 060 900	439 100	70,73
Appui à l'installation des parents/tuteurs	5 000 000	3 537 775	1 462 225	70,76
Organiser une journée d'échanges sur la gestion de fonds des parents/tuteurs	325 000	695 000	- 370 000	213,85
Compétence en vie courante des left behind	2 425 000	2 495 150	- 70 150	102,89
Formation aux métiers de 10 left behins	1 000 000	888 300	111 700	88,83
Appui à l'installation de 10 left behind	1 500 000	1 500 000	-	100,00

Mission de suivi des activités	987 500	1 796 500	- 809 000	181,92
Rencontre bilan	1 042 500	1 352 650	- 310 150	129,75
Gestion	7 800 000	7 800 000	-	100,00
Total	23 865 000	23 796 285	68 715	99,71

Le taux d'exécution du projet « protect the left behind by migration est de 99,71%. Ce budget a été pris en compte dans le rapport 2022, car le protocole a été signé en 2022.

3. Bilan financier du projet stop VIH chez les personnes handicapées

Ce projet est financé par la Fondation de France pour une durée de deux ans. Son objectif général est de « promouvoir l'accès au dépistage et aux soins en matière de VIH des personnes handicapées dans la commune de Ouagadougou de janvier 2023 à décembre 2024 ».

Tableau 3 : Bilan financier du projet stop VIH chez les personnes handicapées

RUBRIQUES	PREVU	REALISES	ECART	TAUX D'EXECUTION
Formation des personnes handicapées	3 000 000	3 000 000	0	100%
Sensibilisation sur la santé sexuelle et reproductive à l'endroit des personnes handicapées	2 000 000	2 000 000	0	100%
Mise en place des espaces surs pour les groupes de paroles	483 000	483 000	0	100%
Groupe de paroles	3 000 000	3 000 000	0	100%
Frais de gestion	655 957	655 957	0	100%
Achat d'ordinateur	700 000	700 000	0	100%
Salaires	3 279 785	3 279 785	0	100%
TOTAL	13 119 140	13 119 140	0	100%

Le taux d'exécution du projet est à 100%.

4. Bilan financier du projet autonomiser les mères adolescentes par l'éducation

Le projet de recherche-action dénommé « Autonomiser les mères adolescentes par l'éducation (PROMOTE) » est financé par African Population and Health Research Center (APHRC) et mis en œuvre par l'Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP). Le projet d'une durée d'un an, va d'octobre 2023 à septembre 2024. Il vise à accroître les connaissances des adolescentes mères sur la santé reproductive, la santé mentale, la violence sexiste et la prise en charge des enfants.

Tableau 4: Bilan d'exécution financière du projet projet Promote « autonomiser les mères adolescentes par l'éducation »

Désignation / Intitulé	Montant alloué	Montant Dépensé	Ecart en FCFA	Taux
Mobilisation sociale	1 000 000	293 300	706 700	29,33%
Indemnités pour les ASC	1 113 600	371 200	742 400	33,33%
Location des salles pour les séances de formation	3 340 800	1 113 600	2 227 200	33,33%
Rafraichissement des mères adolescentes et des ASC	4 899 840	692 520	4 207 320	14,13%
Coordination	1 000 000	0	1 000 000	
Coût direct	794 797	190 000	534 796	26,21%
TOTAL GENERAL	12 149 037	2 660 620	9 488 417	21,89%

Ce projet débuté en octobre est à un niveau d'exécution de 21,89%.

5. Le projet pour la mise en œuvre des activités du FULL PORTFOLIO PROGRAMM (FPP) de GAVI et de la veille communautaire dans la vaccination

Action pour l'Enfance et la Santé (AES/Burkina) a signé un protocole d'accord avec le SPONG. Ce protocole a pour but d'impliquer AES/Burkina dans l'engagement communautaire des organisations de la société civile dans trois (03) Districts Sanitaires (Bogodogo, Baskui et Nongr-Massom) ayant un nombre élevé de communautés oubliées et d'enfants zéro dose et sous-vaccinés.

Tableau 5 : Bilan financier du projet « GAVI »

RUBRIQUES	PREVU	REALISES	ECART	TAUX D'EXECUTION
Recherche d'enfants sous vaccinés	14 591 782	14 591 782	-	100
Mise en place des cellules de mobilisation sociale	4 800 000	4 800 000	-	100
Fonctionnement	450 000	450 000	-	100
TOTAL	19 841 782	19 841 782	-	100

Le taux d'exécution du projet « GAVI » est de 100%.

6. Bilan financier global des projets exécutés en 2023

Tableau 6 : Bilan d'exécution financière des projets de AES/Burkina en 2023

Projets/Programmes	Montant prévu (FCFA)	Montant Mobilisé (FCFA)	Montant Dépensé (FCFA)	Ecart	Taux de réalisation	Source de financement	Taux de mobilisation
Projet de « prise en charge de quatre-vingt (80) enfants handicapés de la commune de Ouagadougou »	2860000	2860000	2860000	0	100%	UNICEF	100
Projet stop VIH chez les personnes handicapées	13119140	13 119 140	13 119 140	0		Fondation de France	
Projet autonomiser les mères adolescentes par l'éducation	12149037	12 149 037	2 660 620	9 488 417	21,89%	ISSP	100
Projet "GAVI"	19841782	19 841 782	19 841 782	0	100%	GAVI	100
TOTAL	47 969 959	47 969 959	38 481 542	9 488 417	80%		100%

Le montant mobilisé en 2023 pour les projets s'élève à 47 969 959 francs CFA avec un taux de mobilisation de 100%. Les dépenses se chiffrent à un montant de 38 481 542 francs CFA conformément aux planifications de l'année 2023, soit un **taux d'exécution de 80% du budget**.

Le montant mobilisé en 2023 est en hausse par rapport à celui de 2022.

III. BILAN FINANCIER DES ACTIVITES D'AUTOFINANCEMENT DE AES/BURKINA

En ce qui concerne ces activités, il s'agit notamment des cotisations des membres de AES/Burkina, la location des salles de formation et les abonnements au centre de documentation de AES/Burkina.

Tableau 6 : Bilan de la mobilisation propre de AES/Burkina en 2022

N°	INTITULE/RUBRIQUE	MONTANT PREVU	MONTANT MOBILISE	ECART	TAUX DE MOBILISATION
1	Cotisations des membres	625 000	625 000	0	100%
2	Location des salles de formation	600 000	475 000	125 000	79.16%
3	Abonnement au centre de documentation	20 000	10 000	-10 000	50%
	TOTAL	1 245 000	1 110 000	115 000	93%

Le montant total mobilisé pour les fonds propres de AES/Burkina s'élève à 1 110 000 sur 1 245 000 francs CFA prévus, soit un taux de mobilisation de 93%.

IV. PERSPECTIVES POUR 2024

Pour l'année 2024, AES / Burkina a en perspectives de :

- Actualiser son manuel de procédure ;
- Elaborer son plan stratégique 2024-2028 et son plan de développement organisationnel ;
- Poursuivre l'exécution de ses projets et plans d'actions pour l'année 2024;
- Rechercher de nouveaux partenaires afin de diversifier ses sources de financement ;
- Renforcer l'effectif de son personnel.

CONCLUSION

Le montant mobilisé en 2023 s'élève à 49 079 959 francs CFA (47 969 959 fcfa pour les projets et 1 110 000 Fcfa de fonds propres).

Les dépenses annuelles des projets se chiffrent à un montant de **38 481 542** francs CFA. Le taux d'exécution des projets est de 80% conformément aux prévisions 2023.



Monsieur SOMBIE M. Boniface